

Aide-mémoire en début d'année



- **Horaire du matin**

Accueil : de 7 h 30 à 8 h 30, dans le local 216

Début de la classe : entre 8 h 30 et 9 h

Si vous arrivez avant 8 h 30 : vous pouvez déposer votre enfant au service d'accueil (service gratuit à partir de 8h si vous avez un autre enfant qui fréquente le primaire ou la maternelle). Si vous ne souhaitez pas laisser votre enfant à l'Accueil, nous vous prions d'attendre à l'extérieur de l'école.

Si vous arrivez après 9 h : nous vous demandons de bien vouloir aller déposer les effets de votre enfant à son crochet et de le reconduire de la coordonnatrice qui se chargera de mener votre enfant à son local, afin de ne pas perturber le rassemblement de classe.

- **Horaire de l'après-midi**

Fin des classes et arrivée des parents : 15 h 30

Service de garde : de 15 h 45 à 18 h

FRATRIE - IMPORTANT : Si vous avez un enfant au primaire, nous vous prions de venir chercher votre enfant qui fréquente le préscolaire en premier.

Si vous êtes en retard pour venir chercher votre enfant, celui-ci sera acheminé au service de garde, à compter de 15 h 45.

- **La circulation dans les couloirs** : Nous vous demandons de respecter certaines consignes :

1. Respecter les horaires de début et fin des classes.
2. De dégager le plus d'espace possible dans les couloirs en fin de journée, afin que tous les enfants puissent regagner leur local de classe en toute sécurité, malgré le va-et-vient des parents.
3. De ne pas laisser les enfants courir dans les couloirs.

- **La sécurité des enfants** : Veillez à ce que la personne qui amène votre enfant à l'école ou qui vient le chercher s'assure d'établir un contact visuel et verbal avec la personne responsable à ce moment-là (titulaire de classe, surveillantes à l'accueil ou à la Buissonnerie, etc.), et ce, afin de signifier clairement la venue ou le départ de l'enfant.

- **Les personnes autorisées à venir chercher un enfant** : Si une personne autre que celles mentionnées dans le dossier d'inscription vient chercher votre enfant, vous devez nécessairement prévenir le professeur ou la direction. Même si votre enfant connaît bien cette personne, vous devez en aviser l'enseignante, afin d'éviter les malentendus. Des fiches d'autorisation sont d'ailleurs disponibles afin de signaler à l'enseignante tout changement par écrit.

- **Les absences** : Le cas échéant, en aviser la réception (poste 110), en donnant la raison de l'absence. Les absences prévues à l'avance doivent être communiquées directement à la titulaire de classe.

- **Les changements** : Nous vous saurions gré de nous signaler tout changement qui bouleverserait la routine de votre enfant. Que vous vous absentiez pour un voyage, qu'il s'agisse de la venue d'un nouvel enfant, d'un déménagement, d'une séparation, d'un changement de gardienne, de la maladie ou de la mort de proches, le fait d'être au courant de ces éléments nous aide à mieux comprendre et à mieux soutenir votre enfant dans son développement.
- **Les fiches de présence** : À la fin de chaque mois, soit par l'entremise du cahier de bord, soit directement par la titulaire, une fiche de présence indiquant les absences de votre enfant durant le mois vous sera remise. Vous devez la signer et la retourner dans les plus brefs délais.
- **L'identification des objets** : Tout vêtement ou accessoire appartenant à votre enfant devrait être **clairement identifié** à son nom.
- **Les vêtements de rechange** : Chaque enfant doit avoir des **vêtements propres en surplus** à son crochet, au cas où nous aurions besoin de le changer durant la journée (sous-vêtements, pantalon ou jupe, T-shirt et chaussettes.) Il va sans dire que les enfants doivent être habillés de façon appropriée, avec des vêtements de saison.
- **Les collations** : Seuls les fruits, les légumes, les jus de fruit, les fromages, les craquelins et les yogourts sont permis dans les collations.
- **Allergies** : Afin de procurer un environnement sécuritaire à ces enfants, l'École Buissonnière vise à être une école « Nut free, sans arachides et sans noix. » Nous vous demandons d'éviter tout aliment pouvant contenir ces éléments ou des traces de ceux-ci, même et surtout aux moments des anniversaires et des fêtes. Les professeurs sont autorisés à retourner toute collation susceptible d'être nuisible.
- **Les médicaments** : Si votre enfant prend un médicament, de façon permanente ou occasionnelle, vous devez remplir un **formulaire d'autorisation pour l'administration de médicaments** qui vous sera remis par la titulaire. Veuillez également noter que toute médication – y compris celle qui n'exige pas de prescription d'un médecin et qui est en vente libre dans les pharmacies -- doit porter **l'étiquette originale du pharmacien**.
- **Les anniversaires** : Pour souligner l'anniversaire de votre enfant, nous vous invitons à remettre à la titulaire de classe, un t-shirt (blanc ou de couleur pâle) que nous lui remettrons le jour de son anniversaire, après que les autres enfants de l'école l'aient décoré, à l'aide de peinture et crayons pour textile. Il aura ainsi un souvenir durable de cette journée spéciale, entouré de ses copains de classe et de son professeur qui se seront assurés qu'il passe une journée remplie d'une attention bien spéciale.

Cette énumération n'est qu'un aide-mémoire. Le guide des parents, que vous trouverez sur notre site Internet, aborde plus en détail la plupart de ces points.

À tous, petits et grands, bonne année scolaire remplie de belles découvertes!